

DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE DES SITES
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Education Nationale
~~Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts:~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de la Vienne au cours de sa séance du 4 Juin 1931.....

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

..... La grotte des Cottet, située à St-Pierre-de-Maille (Vienne)
..... sur la parcelle N^o. 1083 section V.....
..... appartenant à Mr. Poignant du Fontenieux au Château du Cottet, à
..... St-Pierre-en-Maille.....

est inscrit. a... sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de St-Pierre-en-Maille et à Mr. Poignant du Fontenieux, propriétaires,.....
..... qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 19 MAR 1934

Pour ampliation
LE CHEF DU BUREAU
des SITES et de l'URBANISME

PAR DÉLÉGATION ?
Le Directeur Général des Beaux-Arts
Georges HUISMAN

174-385-J. 4608-31. [35541]



T. S. V. P.